

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de Monsieur Fabrice Moscheni
déposée le 4 décembre 2016

« Culture "irrévérencieux et choquants" : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? »

Rappel de l'interpellation

« Le 30 octobre 2016, un concert de groupes ouvertement satanistes intitulé : « European Bloodshed Rituals » (« rituels européens d'effusion de sang ») a eu lieu aux DOCKS (Lausanne).

La Ville de Lausanne a participé au financement de ce concert. Pour justifier ce financement, le Syndic de Lausanne, M. Grégoire Junod, a estimé qu'il était normal que la Ville de Lausanne défende une culture « irrévérencieuse et choquante ».

Sans vouloir juger de l'aspect anti-religieux, voire blasphématoire, qu'on laissera à l'appréciation de chacune et chacun, les textes des chansons satanistes sont aussi des appels au meurtre et au viol.

Le but de cette interpellation est de clarifier les modalités du financement de ce concert ainsi que de mieux comprendre quelle est, selon la Municipalité, la politique culturelle de la Ville par rapport au financement de manifestations « irrévérencieuses et choquantes » et les limites y relatives. »

Préambule

En préambule, la Municipalité rappelle que la Ville de Lausanne propose une offre culturelle d'une densité et d'une variété remarquables, que la culture est une composante essentielle de sa politique urbaine et que ses objectifs en matière de politique culturelle pour les années 2015-2019 sont exposés dans le rapport-préavis N° 2015/01 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne », adopté par le Conseil communal le 16 février 2016.

Par ailleurs, la Municipalité rappelle que le black metal est un sous-genre du heavy metal, au même titre que le death metal, le doom, le grindcore, le metal industriel, le stoner, le speed ou encore le thrash. S'il n'est pas du goût de tous, il est néanmoins un courant musical reconnu et apprécié d'un large public. Les groupes Schammasch, Mystifier, Rotting Christ et Inquisition, tous programmés dans le cadre de la soirée « Blood Shed Rituals », dont certains en exclusivité en Suisse, sont des références de cette scène musicale, avec pour la plupart des dizaines d'années d'existence et une reconnaissance artistique internationale. Leurs références ésotériques et mises en scène théâtrales sont de l'ordre du spectacle et font partie intégrante de l'imagerie et des thèmes de prédilection du black metal, et même plus largement du metal en général. La musique en live est donc souvent accompagnée de références à l'histoire médiévale, la fantasy, les sciences occultes ou des univers imaginaires sombres.

Enfin, la Municipalité rappelle que les Docks, salle de concert très populaire, qui a accueilli 54'672 spectateurs en 2016, contribuent par leur programmation innovante et diversifiée au rayonnement culturel de la Ville et à l'accès à la culture d'un vaste public appréciant les musiques actuelles sous toutes leurs déclinaisons (rock, pop, reggae, rap, électro, chanson française, métal, etc.).

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Ville de Lausanne a-t-elle subventionné le concert « European Bloodshed Rituals » ? Si oui, quel est le montant de la subvention ?

La Ville de Lausanne n'a pas subventionné directement le concert « European Bloodshed Rituals ». Elle apporte une subvention annuelle de CHF 680'000.- à la Fondation pour les musiques actuelles (FMA) qui gère la salle des Docks. La direction des Docks gère elle-même sa programmation, au même titre que les autres institutions culturelles lausannoises subventionnées.

Question 2 : La Ville de Lausanne savait-elle qu'il s'agissait d'un concert ouvertement sataniste ? Si oui, comment la Ville justifie-t-elle son soutien ? Si non, est-ce que la Ville prendra des mesures ?

La Ville de Lausanne ne s'imisce pas dans la programmation des institutions culturelles ou des manifestations qu'elle subventionne. Elle veille au respect du cadre et des missions de la Fondation, mais n'interfère aucunement avec la liberté artistique ou le choix des artistes programmés. Par ailleurs, la Municipalité n'a pas d'a priori envers le black metal. Aucun débordement n'est à signaler lors des concerts de black metal programmés aux Docks depuis sa création.

Question 3 : D'autres manifestations « irrévérencieuses et choquantes » sont-elles prévues avec le soutien de la Ville ? Si oui, de quelles mouvances sont les groupes artistiques et quels sont les montants des subventions ?

Comme évoqué plus haut, la Ville n'intervient pas dans la programmation des institutions culturelles et des manifestations. Ainsi, le choix programmatique n'est pas soumis à validation.

Question 4 : Existe-t-il d'après la Municipalité des limites à la culture « irrévérencieuse et choquante » pour que cette dernière soit soutenue par la Ville de Lausanne ? Si oui, comment ces limites sont-elles définies et qui est responsable de leurs applications ?

La législation suisse définit les limites de la légalité. La Municipalité considère que la création artistique est libre dans tout espace démocratique ; Lausanne n'y fait pas exception et défend la liberté d'expression à toute forme de censure, dans le respect toutefois des droits de chacune et chacun, sans discrimination ou atteinte à la dignité humaine.

La Municipalité se réfère également à la loi cantonale sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) dont l'article 3 précise notamment que l'Etat et les communes respectent la liberté de la création et de l'expression culturelles. Ils s'efforcent d'assurer la diversité de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire cantonal. ».

Par ailleurs, comme mentionné à l'alinéa 7.4.2 du rapport-préavis N° 2015/01 « la Ville doit veiller à la complémentarité de l'offre musicale lausannoise, ce à quoi contribue parfaitement la salle des Docks avec sa programmation diversifiée dans le domaine des musiques actuelles. ».

Question 5 : Est-ce que ce type de soutien est cohérent avec les autres actions de la Ville en termes, par exemple, de sécurité publique et de respect de la femme ?

La Municipalité rappelle que les concerts de metal se déroulent dans un esprit respectueux, pour ce qui est des artistes et du public. S'agissant des mises en scènes théâtralisées que proposent parfois les groupes programmés, ils n'entrent pas en contradiction avec les actions menées par la Ville dans le domaine de la sécurité publique et du respect de la femme.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 9 février 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod



Le secrétaire :
Simon Affolter

